NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/46/3
27 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 60 b) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Transferts internationaux d'armes

Lettre en date du 25 septembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

A la session de fond de 1991 de la Commission du désarmement des Nations Unies, la Suède a fait savoir qu'elle mettrait à la disposition de l'Organisation des données concernant ses exportations de matériel militaire. J'ai ainsi l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport sur les exportations de matériel militaire de la Suède en 1990.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport joint comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Suède auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Jan ELIASSON

ANNEXE

Rapport sur les exportations de matériel militaire de la Suède en 1990

(Extrait du rapport du Gouvernement suédois au Parlement, SKr. 1990/91:163)

Généralités

L'Inspection générale du matériel militaire (Krigsmaterielinspektionen, KMI) contrôle la commercialisation, la vente et l'exportation de matériel militaire. Les entreprises qui sont autorisées à opérer dans le domaine du matériel militaire - à l'heure actuelle environ 150, dont 70 en activité - sont obligées de présenter des rapports au KMI sur divers aspects de leurs opérations. Ces rapports, ainsi que les renseignements recueillis par l'Inspection auprès d'autres sources, sont analysés et classés par le KMI. Dans le projet de loi (1984/85:82) visant à faire davantage connaître au public les questions se rapportant à l'exportation de matériel militaire et à le consulter à cet égard, le Gouvernement a déclaré son intention de présenter chaque année au Parlement un rapport sur les exportations suédoises de matériel militaire. Le présent rapport concerne les exportations de matériel militaire en 1990.

Permis d'exportation

Ces dernières années le nombre de demandes de permis a oscillé entre 1 500 et 2 300. La plupart visaient l'exportation d'armes simples et de petites quantités d'autres matériels militaires.

Les décisions concernant les permis d'exportation de matériel militaire sont prises par le Gouvernement. Elles peuvent être prises par le Ministre chargé de présenter au Cabinet les questions concernant l'exportation de matériel militaire lorsqu'il s'agit d'exportations à petite échelle ou lorsque aucun autre facteur important n'est en jeu. Comme le montre le tableau 1, en 1990 le Gouvernement a délivré des permis d'exportation pour un montant qui équivalait à 98 % de la valeur totale des permis délivrés pour la vente de matériel militaire. Les chiffres comprennent des autorisations d'exportations pour des ventes à l'étranger ainsi qu'à d'autres fins (réparations, démonstrations, etc.).

Tableau 1

Autorisations d'exportations concernant du matériel militaire vendu durant la période allant de 1985 à 1990

Année	Valeur totale en millions de couronnes suédoises	Valeur totale des exportations soumises à l'autorisation du Gouvernement en millions de couronnes suédoises	Pourcentage de la valeur totale	Nombre d'autorisations gouvernementales
1985	3 120	3 030	97	182
1986	4 262	4 151	97	226
1987	5 383	5 320	99	285
1988	6 405	6 333	99	380
1989	7 247	7 100	98	312
1990	2 980	2 912	98	328

Le tableau 2 ci-après montre que la valeur totale des autorisations d'exportations délivrées, en prix constants, a diminué de 60 % en 1990.

Tableau 2

Autorisations d'exportations concernant du matériel militaire vendu durant la période allant de 1985 à 1990 en prix courants et aux prix de 1968 a/, et augmentations ou diminutions en pourcentage

Année	Valeur en prix courants en millions de couronnes suédoises	Valeur aux prix de 1968 en millions de couronnes suédoises	Augmentation ou diminution (pourcentage)
1985	3 120	746	+30,9
1986	4 262	980	+31,3
1987	5 383	1 194	+21,8

Tableau 2 (suite)

Année	Valeur en prix courants en millions de couronnes suédoises	Valeur aux prix de 1968 en millions de couronnes suédoises	Augmentation ou diminution (pourcentage)
1988	6 405	1 366	+14,4
1989	7 247	1 455	+6,5
1990	2 980	578	-60,3

a/ Pour convertir les prix aux prix de 1968 on s'est servi de l'indice d'exportation des services de statistique suédois pour les produits, machines et équipements métalliques fabriqués.

Livraisons effectives

Les statistiques du KMI relatives aux exportations sont établies à partir de renseignements fournis par les sociétés d'exportation sur la valeur du matériel livré. Dans certains cas, comme le montrent les tableaux, on a procédé à des ajustements mineurs pour les rapports des années antérieures.

Le tableau 3 montre la valeur en millions de couronnes suédoises des exportations de matériel militaire de la Suède durant les 10 années écoulées en prix courants et aux prix de 1968. Il indique également la part des exportations de matériel militaire dans l'ensemble des exportations du pays. A partir de 1988, les chiffres se rapportent aux exportations de l'ensemble des fabricants de matériel militaire. Les exportations de matériel pour la chasse et le sport vendu à des particuliers ou des marchands d'armes, qui auparavant figuraient dans le total, font depuis 1988 l'objet d'une rubrique séparée.

Tableau 3

Valeur des exportations suédoises de matériel militaire durant la période allant de 1980 à 1990 en prix courants et aux prix de 1968 a/ et données connexes

Année	Ensemble des exportations suédoises (aux prix courants en millions de couronnes suédoises)	Exportation de matériel militaire			
		Aux prix courants en millions de couronnes suédoises	Pourcentage du total des exportations	Prix de 1986 en millions de couronnes suédoises	Augmentation ou diminution (pourcentage)
1980	130 800	2 078	1,59	775	+14,5
1981	144 523	1 697	1,17	577	-25,5
1982	167 975	1 588	0,95	481	-16,6
1983	210 310	1 658	0,79	444	-7,7
1984	242 500	2 178	0,90	554	+24,8
1985	259 985	2 137	0,82	511	-7,8
1986	265 100	3 243	1,22	746	+46,0
1987	281 433	4 427	1,57	981	+31,5
1988	304 782	6 155	2,02	1 313	+34,0
1989	332 580 b/	6 006	1,81	1 206	-8,1
1990	339 900 c/	3 327	0,98	645	-46,5

a/ Pour convertir les prix aux prix de 1968, on s'est servi de l'indice d'exportation des services suédois de statistique pour les produits, machines et matériels métalliques. A partir de 1988, les chiffres se rapportent aux exportations de matériels militaires par des fabricants suédois.

b/ Le chiffre pour l'ensemble des exportations suédoises pour 1989 a été corrigé après publication des données définitives des services de statistique suédois. Cette correction ne modifie en rien les renseignements fournis ici en ce qui concerne la part du matériel militaire dans l'ensemble des exportations.

c/ Données provisoires.

La part du matériel militaire dans l'ensemble des exportations suédoises s'est élevée en 1990 à 0,98 % alors qu'elle était de 1,81 % en 1989. Le pourcentage moyen pour les 10 dernières années est de 1,26 %.

Les fluctuations d'une année à l'autre ne peuvent évidemment servir de base pour une évaluation à long terme des tendances. On peut noter toutefois qu'en 1990, 34 % des exportations totales étaient destinées à un seul pays, l'Inde (41 % en 1989). Il s'agissait pour l'essentiel de livraisons d'obusiers de campagne AB Bofors. La part de l'Inde dans l'ensemble des exportations continuera à décroître. On peut noter par ailleurs que la répartition des exportations par région est relativement stable. Le recul considérable des exportations en termes absolus aussi bien qu'en prix constants signifie que le volume des exportations en valeur est revenu au niveau du début des années 80.

Une comparaison des tableaux 1, 2 et 3 montre que la valeur totale des autorisations d'exportation pour une année peut être très différente de la valeur des marchandises effectivement livrées cette année-là. La raison en est que les autorisations souvent portent sur des exportations qui s'échelonnent sur plusieurs années et aussi que, dans certains cas, toutes les exportations autorisées n'ont pas lieu.

Le tableau 4 ci-après porte sur les exportations de matériel militaire pour 16 rubriques qui figurent sur la liste de matériel militaire de l'ordonnance spéciale. En outre, les données pour 1989, dans le rapport pour cette année-là, ont été classées en fonction de ces rubriques, tandis que les chiffres pour 1988, pour des raisons d'ordre pratique, ont été classés en fonction des catégories utilisées les années précédentes.

Tableau 4

Valeur des exportations suédoises de matériel militaire en millions de couronnes suédoises durant la période 1988-1990 classées selon les principales catégories figurant sur la liste de matériel militaire

		1988	1989 a/	1990
1.	Armes à feu, etc.	x)	1	2
2.	Pièces d'artillerie, etc.	x)	1 747	634
3.	Munitions	x)	1 662	1 008
4.	Missiles, fusées, torpilles, bombes, etc.	x)	1 294	799
5.	Equipement de combat, etc.	x)	399	334
6.	Armes ABC, etc.	-	-	-
7.	Explosifs, etc.	90	102	149
8.	Navires, etc.	-	4	-
9.	Aéronefs, etc.	456	384	188
10.	Véhicules	10	272	130

Tableau 4 (suite)

		1988	1989 a/	1990
11.	Matériel de protection radiologique, etc.	-	-	-
12.	Matériel photographique	-	-	-
13.	Casques, etc.	-	2	-
14.	Matériel de construction de ponts	-	-	-
15.	Matériel d'entraînement	xx)	20	65
16.	Machines, outils, etc.	xx)	118	18
x)	(1 à 4)	5 097		
xx)	(5, 15, 16, autres matériels)	520		
	Total	6 155	6 005	3 327

a/ Les discordances avec des chiffres publiés antérieurement sont dues en partie à l'emploi de catégories différentes de celles qui figuraient dans des rapports antérieurs et en partie au fait que, dans quelques cas, les sociétés ont indiqué après coup des changements dans les statistiques de ventes de produits exportés dus à des fluctuations des taux de change, à des annulations, au renvoi de matériel défectueux, etc.

Répartition géographique

En complément du volume total des exportations de matériel militaire détaillées dans les tableaux qui précèdent et de leur répartition par catégorie d'équipement, on trouvera ci-après une présentation par tableau de la répartition de ces exportations par région en 1990 par rapport à la période quinquennale antérieure (tableau 5) et par pays bénéficiaire, en ce qui concerne les années 1988, 1989 et 1990 (tableau 6). Les données montrent qu'en moyenne, durant la période considérée, environ 45 % en valeur des exportations de matériel militaire étaient destinés à l'Europe et légèrement moins de 40 % à l'Asie.

Tableau 5

Répartition des exportations de matériel militaire par région en pourcentage de leurs valeurs annuelles pour la période 1985-1990

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Europe	50	53	42	33	42	52
Amérique du Nord	8	4	14	11	10	8
Amérique du Sud	8	9	4	6	3	1

Tableau 5 (suite)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Asie	27	31	38	50	44	37
Afrique	5	0	2	0	0	0
Océanie	2	3	0	0	0	2
Nombre de pays	40	38	40	38	36	33

Tableau 6

Exportations de matériel militaire en milliers de couronnes suédoises par pays bénéficiaire (les exportations pour 1988 sont indiquées aux fins de comparaison) b/

	1990	1989 b/	1988
Allemagne, République fédérale d'	201 422	168 569	327 717
Argentine	-	105	39 049
Australie	50 693	25 318	20 812
Autriche	203 183	363 847	393 073
Belgique	2 293	2 247	2 843
Brésil	36 524	38 393	87 862
Canada	19 003	48 221	36 686
Danemark	132 718	213 127	135 632
Egypte	-	-	67
Espagne	53 508	10 619	2 044
Etats-Unis d'Amérique	253 788	562 153	631 339
Finlande	296 711	91 676	73 129
France	6 023	3 570	6 192
Gabon	14	-	260
Ghana	2 790	2 016	-
Grèce	129	2 198	70 303
Hong-kong a/	107	9 848	188
Hongrie a/	-	-	14
Inde	1 117 150	2 444 790	2 833 205
Indonésie	-	49 791	17 756
Irlande	301	3 015	3 582
Islande a/	36	37	111
Italie	14 308	80 344	65 704
Japon	34 485	3 275	6 819
Malaisie	3 640	2 934	29 234
Malte a/, c/	-	31	-
Maurice a/	67	-	-

Tableau 6 (suite)

	1990	1989 b/	1988
Mexique	-	6	10 673
Nigéria	-	-	28 370
Norvège	477 098	737 886	644 475
Nouvelle-Zélande	5 704	3 382	8 756
Pays-Bas	201 021	180 166	101 370
Pakistan	4 316	90 617	75 923
Pérou	-	20	-
Portugal	4 632	415	1 215
République démocratique allemande a/	-	-	58
Royaume-Uni	52 969	60 902	11 826
Singapour	66 100	28 561	82 628
Suisse	30 330	12 128	113 599
Tunisie	2 483	10 993	867
Venezuela	79	152 466	210 839
Yougoslavie	53 447	601 334	80 227
Total	3 327 072	6 005 002 b/	6 154 448

a/ Exportation de munitions de petit calibre seulement.

b/ Les discordances par rapport à des chiffres publiés auparavant sont dues au fait que dans quelques cas les sociétés ont indiqué après coup des changements en ce qui concerne les statistiques des ventes de produits exportés dus à des fluctuations des taux de change, des annulations, au renvoi de matériel défectueux, etc.

c/ Les chiffres concernant Malte ont été communiqués à une date ultérieure.

En 1990, 33 pays ont reçu des livraisons de matériel militaire fabriqué en Suède. Pour sept de ces pays, le montant des exportations était inférieur à 1 million de couronnes suédoises et pour trois les exportations concernaient uniquement des munitions de petit calibre.

A ceci il faut ajouter l'exportation par l'Administration chargée du matériel de défense (FMV) de pièces détachées, de matériel d'entretien, etc. pour un montant total de 34,4 millions de couronnes suédoises essentiellement à destination de la Finlande et du Danemark.

En outre, en 1990, des autorisations ont été accordées pour l'exportation d'armes à feu destinées à la chasse et au sport pour un montant légèrement supérieur à 7 millions de couronnes suédoises.

Transfert de droits de fabrication, etc.

En 1990, neuf autorisations ont été accordées pour les droits de fabrication dans les pays suivants : Allemagne, Australie, Canada, Espagne, Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni et Singapour.

La procédure d'examen des demandes d'autorisation pour le transfert des droits est la même que celle adoptée pour les demandes d'exportation de matériel, mais, en plus, certains passages importants des accords de licence font l'objet d'une étude attentive. Ainsi, on attache une importance particulière à l'étendue de la licence, sa durée, les conditions de réexportation, etc.

Conformément à la section 12 de la loi relative à l'interdiction d'exportation de matériel militaire et questions connexes, le Gouvernement exige des entreprises qui ont transféré un droit de fabrication de matériel militaire à des intérêts étrangers qu'elles envoient chaque année un rapport indiquant si la licence est toujours valable et, si possible, si du matériel a été fabriqué dans le cadre de cette licence.

Douze compagnies ont présenté des rapports de cette nature en 1990 pour 84 transferts de licence à 19 pays.

Instruction militaire

En vertu de la loi relative à l'interdiction d'exportation de matériel militaire (sect. 7), l'instruction militaire de ressortissants étrangers est interdite en Suède sans la permission du Gouvernement, avec toutefois certaines exceptions. En 1990 aucune autorisation de cette sorte n'a été accordée.

Rapport concernant les intérêts dans une société étrangère

Conformément à la section 10 de la loi sur l'interdiction d'exportation de matériel militaire et questions connexes, les sociétés qui ont été autorisées à fabriquer ou livrer du matériel militaire sont tenues, chaque année, de fournir des renseignements sur les intérêts qu'elles peuvent détenir dans une société étrangère engagée dans la mise au point, la fabrication, la commercialisation ou la vente de matériel militaire.

Au 31 décembre 1990, huit sociétés ont indiqué détenir des intérêts dans 19 sociétés étrangères dans 13 pays.

Sociétés exportatrices

A l'heure actuelle, 60 sociétés exportent du matériel militaire. Sur ce nombre, un peu moins de la moitié sont de petites entreprises qui ont l'autorisation de faire le commerce d'armes à feu destinées à la chasse et au sport. En 1990, 33 sociétés autorisées à fabriquer du matériel militaire ont exporté ce matériel. Dans le cas de 22 d'entre elles, le montant de ces exportations dépassait 1 million de couronnes suédoises.

En 1990 les principaux exportateurs étaient AB Bofors et FFV Ordnance qui se sont associés pour former la société Swedish Ordnance (voir ci-dessous). Ensemble ils représentaient 74 % des exportations de matériel militaire en 1990. Pour les autres sociétés, le montant des exportations se répartissait comme suit : Saab Missiles AB et Hägglunds Vehicle AB, plus de 100 millions de couronnes suédoises; Bofors Electreonics AB, Bofors Aerotronics AB, FFV Norma AB, Nobelkrut AB, Saab Instruments AB et Volvo Flygmotor AB; entre 50 et 100 millions de couronnes suédoises; Ericsson Radar Electronics AB, FFV Aerotech AB, Lindesbergs Industri AB, SA Marine AB, SATech Electronics AB et Saab Scania AB (Division aéronautique), entre 10 et 50 millions de couronnes suédoises; ABB Plast AB, Air Target Sweden AB, Chematur AB, Norabel AB, Saab Training Systems AB et Väner Plast AB, plus d'un million de couronnes suédoises. Au total ces 22 sociétés représentaient 99,9 % de l'ensemble des exportations de matériel militaire suédois en 1990.

Toujours en 1990, la restructuration de l'industrie de la défense qui était déjà en marche s'est poursuivie. Quelques jours avant la fin de l'année, on a annoncé que AB Bofors et FFV Ordnance avaient constitué une coentreprise Swedish Ordnance-Bofors/FFV AB à qui ils ont confié la plus grande partie de la fabrication de matériel de défense.
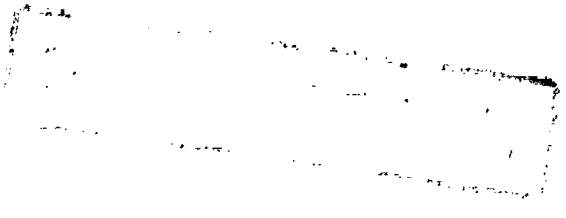
FFV, qui était auparavant un service public, est devenue à partir du 1er janvier 1991 une société à responsabilité limitée et fait désormais partie du holding public Fortia. A compter de la même date, FFV Aerotech Division qui s'occupe des réparations de moteurs a été associée aux services correspondants de Volvo Flygmotor AB. Karlskrona Shipyard était déjà devenue une filiale de Kockums AB. Deux sociétés, FFV Norma AB et Nobelplast AB, sont passées dans le cours de l'année entre les mains d'intérêts étrangers, elles ont en effet été achetées par un groupe allemand et un groupe norvégien respectivement.